
États financiers consolidés du Canton de Champlain

31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 – 14
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1	15
Excédent accumulé consolidé – Annexe 2	16
État consolidé des résultats des réserves et des fonds de réserve – Annexe 3	17
Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain	
Rapport de l'auditeur indépendant	18 – 19
État des résultats	20
État de la situation financière	21
Notes complémentaires	22 – 23
Immobilisations corporelles – Annexe 1	24

Aux membres du conseil, résidents et contribuables du
Canton de Champlain

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Canton de Champlain (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 22 mai 2025


Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Imposition – toutes catégories	16 842 178	16 890 617	16 308 747
Moins : montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 3)	(7 498 496)	(7 581 732)	(7 284 189)
Imposition nette à des fins municipales	9 343 682	9 308 885	9 024 558
Frais des usagers	3 200 256	4 185 383	4 699 957
Paiements de transfert et autres			
Gouvernement du Canada	1 072 191	890 167	1 035 808
Province de l'Ontario	2 380 121	2 549 327	3 859 135
Autres municipalités	833 554	603 156	1 702 874
Revenus de placement	88 000	144 651	184 620
Pénalités et intérêts	157 850	190 433	168 864
Autres	55 275	46 284	83 955
(Perte) gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	(129 761)	15 199
Dons	3 224	6 224	53 741
	17 134 153	17 794 749	20 828 711
Charges (note 10)			
Administration générale	2 372 335	2 246 588	2 115 017
Protection des personnes et des biens	2 977 318	3 173 390	2 776 637
Services de transport	2 921 509	3 677 928	3 836 439
Hygiène et écologie	3 424 464	4 342 543	4 512 663
Services sociaux et à la famille	-	-	1 705 309
Loisirs et services culturels	1 623 955	1 920 154	1 648 414
Urbanisme et mise en valeur du territoire	338 573	1 021 452	1 528 653
	13 658 154	16 382 055	18 123 132
Excédent de l'exercice	3 475 999	1 412 694	2 705 579
Excédent accumulé au début	41 582 867	41 582 867	38 877 288
Excédent accumulé à la fin (annexe 2)	45 058 866	42 995 561	41 582 867

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Canton de Champlain
État consolidé de la situation financière
au 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	2 904 511	1 202 827
Taxes à recevoir	1 267 640	955 676
Débiteurs	3 397 317	3 970 131
Autres	1 969 286	1 146 553
	9 538 754	7 275 187
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	5 784 095	5 902 775
Revenus reportés	112 184	306 067
Emprunts (note 6)	12 245 893	9 631 651
	18 142 172	15 840 493
Dette nette	(8 603 418)	(8 565 306)
Engagements et éventualités (notes 8 et 9)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	51 276 105	49 875 931
Stocks	195 357	161 160
Frais payés d'avance	127 517	111 082
	51 598 979	50 148 173
Excédent accumulé (annexe 2)	42 995 561	41 582 867

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil

_____, maire

_____, directeur général

Canton de Champlain
État consolidé de la variation de la dette nette
 Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	3 475 999	1 412 694	2 705 579
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 896 644	1 733 638
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles	-	129 761	(15 199)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 192 521)	(3 443 759)	(7 389 359)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	17 180	23 762
Augmentation des stocks	-	(34 197)	(15 620)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	-	(16 435)	67 250
Augmentation de la dette nette	(1 716 522)	(38 112)	(2 889 949)
Dette nette au début	(8 565 306)	(8 565 306)	(5 675 357)
Dette nette à la fin	(10 281 828)	(8 603 418)	(8 565 306)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	1 412 694	2 705 579
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
Augmentation des taxes à recevoir	(311 964)	(152 819)
Diminution (augmentation) des débiteurs	572 814	(756 856)
Augmentation des autres actifs	(822 733)	(598 791)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	869 603	393 484
Diminution des revenus reportés	(193 883)	(70 950)
Augmentation des stocks	(34 197)	(15 620)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(16 435)	67 250
	63 205	(1 134 302)
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 896 644	1 733 638
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles	129 761	(15 199)
Augmentation du passif pour OMHSI	27 633	26 463
	2 054 038	1 744 902
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	3 529 937	3 316 179
Activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 459 675)	(6 760 338)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	17 180	23 762
	(4 442 495)	(6 736 576)
Activités de financement		
Produit d'emprunts	3 286 552	1 220 000
Remboursement du capital des emprunts	(672 310)	(662 999)
	2 614 242	557 001
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	1 701 684	(2 863 396)
Encaisse au début	1 202 827	4 066 223
Encaisse à la fin	2 904 511	1 202 827

Des renseignements additionnels sont présentés à la note 11.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Changement de méthodes comptables

Chapitre SP 3400 – Revenus

Avec prise d'effet le 1er janvier 2024, la Municipalité a adopté la nouvelle norme du chapitre SP 3400, « Revenus », qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation. La nouvelle norme est appliquée de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective de cette nouvelle norme comptable n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Canton de Champlain (la « Municipalité ») sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs financiers et les passifs et les actifs non financiers de la Municipalité. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. La dette nette est la différence entre les actifs financiers et les passifs.

Périmètre comptable

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et les fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles de la Municipalité et incluent les activités de tous les comités du Conseil et du conseil suivant qui est sous le contrôle du Conseil :

Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain

Entité non consolidée

Comité Directeur pour le recyclage des déchets de la région de Hawkesbury

Le comité n'est pas sous le contrôle du Conseil.

L'état de la situation financière du comité et ses opérations administrées par la Municipalité ne sont donc pas consolidés et font l'objet d'états financiers distincts.

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus dans la période au cours de laquelle des transactions ou des événements donnent droit aux revenus et reconnaît les charges dans la période au cours de laquelle les biens et services ont été acquis et la responsabilité a été engagée.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette.

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration d'un actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Améliorations de terrain	10 – 30 ans
Bâtiments et installations	18 – 70 ans
Véhicules	8 – 20 ans
Routes	20 – 70 ans
Machines et équipement	5 – 20 ans
OMHSI	25 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges sauf si regroupés lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des véhicules, des poteaux et des défibrillateurs.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme don dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon l'approche du premier entré, premier sorti.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle. Le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif. Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve sont constitués de fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant de certaines charges à payer, y compris un montant pour la fermeture du dépotoir. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Activités des conseils scolaires et des Comtés unis de Prescott et Russell

L'imposition des conseils scolaires et des Comtés unis de Prescott et Russell est composée des éléments suivants :

	Conseils scolaires	Comtés unis	Total
	\$	\$	\$
2024			
Imposition	2 277 817	5 239 875	7 517 692
Paielements tenant lieu d'impôts	15 797	48 243	64 040
	2 293 614	5 288 118	7 581 732
2023			
Imposition	2 260 530	4 961 423	7 221 953
Paielements tenant lieu d'impôts	15 797	46 439	62 236
	2 276 327	5 007 862	7 284 189

4. Emprunt bancaire

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000 \$ (1 000 000 \$ en 2023) au taux préférentiel diminué de 0.5 % (diminué de 0.5 % en 2023), dont la totalité était inutilisée en fin d'exercice (inutilisée en 2023).

La Municipalité dispose de prêts préautorisés pour des immobilisations corporelles pour un montant de 6 500 000 \$ (3 000 000 \$ en 2023), dont 3 333 765 \$ (474 828 \$ en 2023) ne sont pas utilisés en fin d'exercice.

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs	3 925 582	3 546 027
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)	652 811	625 178
Autres charges à payer	1 205 702	1 731 570
	5 784 095	5 902 775

La Municipalité a ouvert un dépotoir en septembre 2006 et est légalement tenue d'effectuer des activités de fermeture et de post-fermeture lors de la mise hors service de ce site, qui est estimée être dans 21 ans. La Municipalité a reconnu un passif pour l'obligation de mise hors service d'une immobilisation et un montant correspondant a été capitalisé comme coût de mise hors service d'une immobilisation. Le coût de la mise hors service de l'immobilisation est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile.

La Municipalité a estimé le montant de l'obligation en utilisant les dépenses futures actualisées estimées pour la mise hors service de l'immobilisation corporelle. Voir l'Annexe 2 qui démontre un montant non financé en fin d'exercice de 433 816 \$ (433 816 \$ en 2023). Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la meilleure estimation du passif sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'année	625 178	164 899
Passifs engagés	-	433 816
Augmentation du passif pour OMHSI	27 633	26 463
Solde à la fin de l'année	652 811	625 178

6. Emprunts

	2024	2023
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité, portant intérêt de 1,63 % à 6,45 %, échéant entre 2024 et 2049, incluant ceux contractés par les services publics et non échus à la fin de l'exercice, qui s'élèvent à	12 245 893	9 653 920
Des emprunts contractés ci-dessus, la responsabilité pour le remboursement du capital et des intérêts pour des prêts relatifs aux cours d'eau souterrains, portant intérêt à 6,00 %, est assumée par des individus; ce prêt a été remboursé en 2024	-	(22 269)
	12 245 893	9 631 651

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Imposition générale	3 878 320	2 140 001
Frais des usagers	8 367 573	7 491 650
	12 245 893	9 631 651

	\$
2025	704 348
2026	644 467
2027	662 224
2028	622 439
2029	574 944
Ensuite	9 037 471
	12 245 893

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

7. Régimes de pension

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, pour 2024, était pour quarante-six des membres (soixante-treize en 2023) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et du niveau de salaire.

Le montant versé au RREMO en 2024 était de 266 775 \$ (332 922 \$ en 2023) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

8. Engagements

Agence ontarienne des eaux

La Municipalité s'est engagée auprès de l'Agence ontarienne des eaux pour le fonctionnement et la maintenance de ses installations de traitement et de distribution d'eau. Un contrat a été signé en 2021 et vient à échéance en 2026. Les débours totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 1 355 000 \$.

Collecte de déchets

La Municipalité a signé une entente pour la collecte des déchets. Cette entente a été signée en 2025 et vient à échéance en 2030. Les débours totaux prévus au cours des six prochains exercices ont été estimés à 3 400 000 \$.

Enfouissement des déchets

La Municipalité a signé une entente pour l'enfouissement des déchets. Cette entente a été signée en 2025 et vient à échéance en 2030. Les débours prévus au cours des six prochains exercices ont été estimés à 1 293 000 \$.

Service d'eau

La Municipalité a signé trois ententes pour l'approvisionnement d'eau. Ces ententes ont été signées entre 1993 et 2005 et viennent à échéance entre 2032 et 2035. Les débours prévus au cours des onze prochains exercices ont été estimés à 1 249 000 \$.

Services informatiques

La Municipalité a signé une entente pour services informatiques. Cette entente a été signée en 2023 et vient à échéance en 2027. Les débours totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 91 000 \$.

9. Éventualités

Des poursuites ont été entamées contre la Municipalité par des tiers. Il est impossible à ce moment de déterminer le montant, s'il y a lieu, des jugements qui pourraient être accordés contre la Municipalité. Tout montant accordé au-dessus de la couverture d'assurance sera imputé aux charges de l'année en cours. Aucune provision n'a été enregistrée.

10. Charges par nature

Les charges courantes pour l'exercice présentées à l'état consolidé des résultats sont les suivantes :

	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	4 811 138	4 819 079	5 972 154
Intérêts	482 050	413 978	353 435
Matériaux	2 903 928	2 556 472	2 683 239
Services contractuels	5 246 290	6 467 025	7 160 783
Loyer et frais financiers	151 878	140 488	150 663
Contributions à d'autres organismes	62 870	60 736	42 757
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 896 644	1 733 638
Augmentation du passif pour OMHSI	-	27 633	26 463
	13 658 154	16 382 055	18 123 132

11. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 3 443 759 \$ (7 389 359 \$ en 2023), dont 100 371 \$ (1 116 287 \$ en 2023) ont été payés après la fin d'exercice et 3 343 388 \$ (6 273 072 \$ en 2023) ont été payés au cours de l'exercice.

12. Chiffres du budget

Le budget de fonctionnement approuvé par la Municipalité pour 2024 est présenté dans l'état consolidé des résultats. Le budget établi pour les investissements dans les immobilisations corporelles est sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels.

Aux fins de ces états financiers consolidés, les chiffres du budget ont été présentés sur une base compatible avec la présentation des chiffres réels.

13. Droits contractuels

Entente de location

La Municipalité a signé une entente pour la location de locaux avec les Comtés unis de Prescott et Russell. Cette entente a été signée en mars 2025 et est renouvelée annuellement. Les encaissements totaux prévus au cours du prochain exercice ont été estimés à 30 000 \$.

Services de protection contre les incendies

La Municipalité a signé une entente pour les services de protection contre les incendies avec la Municipalité du canton de Glengarry Nord. Cette entente a été signée en mai 2013 et est renouvelée annuellement. Les encaissements totaux prévus au cours du prochain exercice ont été estimés à 35 000 \$.

13. Droits contractuels (suite)

Entente de sous-location

La Municipalité a signé une entente de sous-location de locaux avec Riverest Inc. Cette entente a été signée en février 2021 et vient à échéance en janvier 2026. Les encaissements totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 20 500 \$.

Annexe 1

	Terrains et améliorations de terrains	Bâtiments et installations	Véhicules	Routes	Machines et équipement	OMHSI	Constructions en cours	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût									
Au début	2 107 004	37 026 953	3 312 897	25 813 185	4 978 817	433 816	3 084 828	76 757 500	69 473 156
Acquisitions	401 738	-	380 687	964 336	186 129	-	1 510 869	3 443 759	7 389 359
Transferts	322 132	2 864 575	-	1 331 546	-	-	(4 518 253)	-	-
Cessions	-	-	(197 481)	(125 152)	-	-	(3 005)	(325 638)	(105 015)
À la fin	2 830 874	39 891 528	3 496 103	27 983 915	5 164 946	433 816	74 439	79 875 621	76 757 500
Amortissement cumulé									
Au début	86 428	8 493 940	1 978 272	13 729 034	2 574 176	19 719	-	26 881 569	25 244 383
Amortissement	24 206	709 705	191 378	686 118	265 518	19 719	-	1 896 644	1 733 638
Amortissement cumulé sur les cessions	-	-	(125 071)	(53 626)	-	-	-	(178 697)	(96 452)
À la fin	110 634	9 203 645	2 044 579	14 361 526	2 839 694	39 438	-	28 599 516	26 881 569
Valeur comptable nette	2 720 240	30 687 883	1 451 524	13 622 389	2 325 252	394 378	74 439	51 276 105	49 875 931

Annexe 2

	2024	2023
	\$	\$
Réserves		
Fonds de roulement	474 049	474 049
Élections municipales	20 000	10 000
Département des incendies	253 287	135 589
Infrastructure	1 947 228	1 907 824
Équipement	151 000	111 000
Entretien hivernal	216 429	216 429
Eau et égouts	766 564	802 040
Activités récréatives	50 099	20 099
Routes	465 578	572 700
Bibliothèque	30 000	30 000
Achat de terrain	0	150 000
	4 374 234	4 429 730
Fonds de réserve		
Parcs	822	822
Immobilisations corporelles – quartier de Vankleek Hill	139 284	133 179
	140 106	134 001
	4 514 340	4 563 731
Investi dans les immobilisations corporelles	39 030 212	40 244 280
Fonctionnement		
Bibliothèque	81 538	65 278
Réduction de l'imposition	1 575 995	1 403 401
Immobilisations corporelles non financées	(27 158)	(2 907 965)
Immobilisations corporelles non financées – Mise hors service d'immobilisations	(433 816)	(433 816)
Fonctionnement non financé	(1 745 550)	(1 352 042)
	38 481 221	37 019 136
	42 995 561	41 582 867

Annexe 3

	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal
	\$	\$	\$
Revenus			
Placements	-	6 106	5 904
Transferts nets aux réserves	154 938	(55 497)	(362 665)
Variation des réserves et des fonds de réserve	154 938	(49 391)	(356 761)
Réserves et fonds de réserve au début	4 563 731	4 563 731	4 920 492
Réserves et fonds de réserve à la fin (annexe 2)	4 718 669	4 514 340	4 563 731

Aux membres du
Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 22 mai 2025

MNP s.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain
État des résultats
 Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Contribution municipale – fonctionnement	277 413	277 413	255 307
Subvention de la Province de l'Ontario	17 063	17 924	18 999
Recettes de contrats	5 200	5 192	5 099
Frais aux non-résidents, frais de livres, cotisations et amendes	2 550	4 032	3 455
Dons	2 200	4 251	3 124
	304 426	308 812	285 984
Charges			
Salaires, traitements et avantages sociaux	204 572	193 151	177 699
Matériaux, services et locations			
Livres et vidéos	50 425	55 275	40 745
Services publics	10 478	9 847	9 484
Assurances	1 580	1 565	1 375
Entretien et réparations	21 191	16 803	18 452
Honoraires professionnels	8 680	9 828	3 457
Autres	7 500	6 083	7 976
	304 426	292 552	259 188
Excédent de l'exercice	0	16 260	26 796
Excédent accumulé au début	95 278	95 278	68 482
Excédent accumulé à la fin	95 278	111 538	95 278
Composé de :			
Fonctionnement	65 278	81 538	65 278
Réserves	30 000	30 000	30 000
	95 278	111 538	95 278

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain
État de la situation financière
 au 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir de la Municipalité	111 538	95 278
Excédent accumulé	111 538	95 278

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Description du Conseil

Le Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain (le « Conseil ») met à la disposition des résidents et des organismes communautaires des ressources documentaires, des services et de l'animation qui répondent aux besoins d'éducation, d'information et de loisirs de la communauté.

2. Méthodes comptables futures

Chapitre SP 3400 – Revenus

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, le Conseil a adopté la nouvelle norme du chapitre SP 3400, « Revenus », qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation. La nouvelle norme est appliquée de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective de cette nouvelle norme comptable n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

3. Méthodes comptables

Les états financiers du Conseil sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière du Conseil et l'évolution de celle-ci. L'état de la situation financière présente les actifs financiers et les passifs et les actifs non financiers du Conseil. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs.

Périmètre comptable

États financiers

Ces états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et les fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles du Conseil.

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens et services et de la création légale d'une dette.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.

3. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration d'un actif. Le coût moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Machines et équipement	20 ans
------------------------	--------

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Le Conseil a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges sauf si regroupés lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme don dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Réserves

Les réserves sont constituées de fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

4. États des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net non présentés

Les états des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net ne sont pas présentés, car l'information requise est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

Annexe 1

	Machines et équipement	2024	2023
	\$	\$	\$
Coût			
Au début	426 125	426 125	426 125
Acquisitions	-	-	-
À la fin	426 125	426 125	426 125
Amortissement cumulé			
Au début	426 125	426 125	426 125
Amortissement	-	-	-
À la fin	426 125	426 125	426 125
Valeur comptable nette	-	-	-